

<https://enseignants.se-unsa.org/Crise-du-recrutement-le-SE-Unsa-depose-une-alerte-sociale-5740>



Enseignants de l'Unsa

# Crise du recrutement : le SE-Unsa dépose une alerte sociale

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mercredi 28 juin 2023

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Face à la crise de recrutement gravissime que connaît l'Éducation nationale, le SE-Unsa a déposé une alerte sociale auprès du ministre Pap Ndiaye. Il devient en effet urgent de prendre des mesures fortes pour enrayer la dramatique dégradation des conditions d'enseignement et d'éducation de nos élèves. Un travail profond sur l'attractivité des métiers de l'Éducation nationale est indispensable.

[Lire notre courrier au ministre](#)  
[\(cliquez pour agrandir au format PDF\)](#)



Paris, le 26 juin 2023

Monsieur Pap NDIAYE  
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse  
110, rue de Grenelle  
75007 Paris

**Objet :** alerte sociale concernant la période du 25 juin au 21 octobre 2023

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer Monsieur le Ministre, que le SE-Unsa dépose, pour les personnels de l'Éducation nationale, une alerte sociale pour la période du 25 juin au 21 octobre 2023 inclus, afin d'envisager des mesures d'urgence au regard de la grave crise de recrutement que connaît notre service public d'Éducation.

Des mesures immédiates et fortes sont nécessaires afin de sécuriser, non seulement la rentrée mais l'ensemble de l'année scolaire. Sans cela, au-delà des problèmes qui seront visibles dès les premiers jours de septembre, c'est toute l'année qui sera profondément impactée avec une grave dégradation des conditions d'enseignement et d'éducation de nos élèves.

Pour le SE-Unsa, sont nécessaires :

- l'augmentation immédiate du nombre de fonctionnaires stagiaires par le recrutement, dès à présent, des candidats figurant sur les listes complémentaires de tous les concours, et pas uniquement ceux des disciplines et territoires déficitaires ;
- le recrutement en urgence et en nombre suffisant de personnels contractuels, eux-mêmes sécurisés financièrement et professionnellement :
  - Leurs contrats doivent être immédiatement prévus jusqu'au 31 août 2023, rémunérés, a minima à l'indice 400 sur l'ensemble du territoire, avec un avancement indiciaire au niveau immédiatement supérieur pour les contractuels renouvelés dans leurs fonctions au 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
  - Leur accompagnement doit être assuré pour leur prise de fonction puis pour faciliter l'accès par la suite à un emploi statutaire.
- des conditions de rémunération, d'indemnisation et de travail sécurisantes pour les étudiants en alternance ;
- la revalorisation des différents tutorats.

En complément de ces mesures immédiates, il faut engager un travail profond sur l'attractivité de nos métiers : revalorisation conséquente, prise en compte sérieuse des conditions de travail, gestion humaine des ressources, remise à plat de la formation initiale et des conditions d'entrée dans le métier, visibilité pluriannuelle des recrutements.

Faire face à la crise du recrutement nécessite de partager un certain nombre de données. Ainsi nous souhaiterions connaître :

- L'état de la consommation des crédits budgétaires 2023 dédiés aux emplois et les consignes qui sont données aux académies quant au schéma d'emplois ;
- L'état des départs à la retraite par rapport aux prévisions, des demandes de temps partiels, de disponibilités faute de mutations notamment, de ruptures conventionnelles, de démissions et les réponses qui ont été apportées,
- Le nombre de contrats d'étudiants en alternance qui ont été proposés.

Compte-tenu de la gravité de la situation, nous souhaitons qu'un dialogue social sincère et nourri puisse s'engager pour permettre à notre service public d'éducation de jouer pleinement son rôle fondamental dans notre pays.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Élisabeth ALLAIN-MORENO  
Secrétaire générale du SE-UNSA

Copie à :

- M. Boris MELMOUX-EUDES, Directeur général des ressources humaines
- M. Edouard GEFFRAY, Directeur général de l'enseignement scolaire
- M. Laurent CRUSSON, Conseiller social